

**ARCOP**

AUTORITÉ DE RÉGULATION  
DE LA COMMANDE PUBLIQUE



**PLAN  
STRATÉGIQUE  
2026-2028**



## AVANT-PROPOS

### MOT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE REGULATION

L'Autorité de Régulation de la Commande publique, sous l'impulsion de son précédent plan d'actions stratégiques couvrant la période 2023-2025, a capitalisé d'importants acquis à travers le renforcement du cadre juridique de la commande publique avec l'élaboration des différents Dossiers Types d'Appels d'Offres intégrant les réformes induites par le nouveau Code des marchés. En outre, le programme de renforcement des capacités des acteurs a intégré la professionnalisation avec plus de 400 acteurs accrédités en qualité de "Manager Spécialiste en Passation de Marchés" sur les procédures nationales et internationales. Également, au titre du perfectionnement des acteurs, l'ARCOP a démarré, avec l'appui technique de l'INP-HB, le programme de Master en commande publique.

Parallèlement, la veille du respect de la réglementation par le régulateur, s'est renforcée non seulement à travers un volume des échantillons de marchés audités qui est passé de 7% à plus de 35% en moyenne, mais surtout avec un taux satisfaisant dans la mise en œuvre des recommandations se situant à plus de 80% en moyenne. De même, le règlement des litiges nés des procédures de passation et d'attribution des marchés a connu un dynamisme avec une prise en charge renforcée des dossiers tant sur le plan quantitatif et que qualitatif.

Dans cette même période, l'élaboration d'un schéma directeur de la commande publique a été engagé, afin d'assurer une digitalisation intégrée dudit système permettant une interaction structurée et harmonieuse entre les différents applicatifs en cours d'utilisation dans ce domaine. Conjointement, la digitalisation des activités des processus supports et des processus métiers, a été engagée avec notamment le démarrage du processus de dématérialisation des activités de gestion des recours et des audits.

Par ailleurs, dans le souci constant de renforcer l'impact des activités de régulation, l'ARCOP a entrepris la mise en place de cadre de collaboration structurée avec les autres corps de contrôle de l'ordre administratif, qui intègre des échanges d'informations et de données dans le domaine des finances publiques d'une manière générale et dans celui des marchés publics en particulier.



En somme, les différentes actions soutenant la précédente planification stratégique, mises en œuvre à hauteur de plus de 90%, constituent autant de points d'amélioration de l'efficacité du système de la commande publique. Cependant, il importe de noter que beaucoup reste à faire pour permettre à ce système dont les principes fondamentaux favorisent les achats publics de qualité et au meilleur coût, de répondre aux attentes de toutes les parties prenantes.

En effet, les enjeux liés au renforcement du respect des principes fondamentaux de la commande publique (liberté d'accès, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures), demeurent constants et essentiels eu égard à l'impact de la commande publique sur le développement, à travers le financement des infrastructures structurantes et la stimulation de la consommation intérieure.

Pour faire face à ces défis dans les trois prochaines années (2026-2028), l'ARCOP dans sa vision stratégique, entend renforcer la modernisation et l'efficacité de la commande publique. Pour y parvenir, elle compte poursuivre la transformation digitale du système de la commande publique, le développement de la synergie institutionnelle et la consolidation de la confiance des parties prenantes.

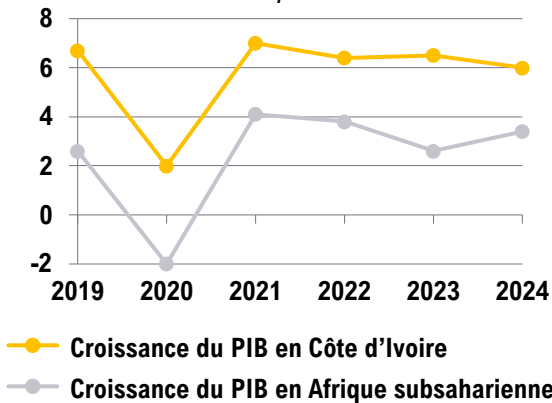
Fort de l'impact économique, financier et social de la commande publique dans les politiques publiques, j'en appelle à l'étroite coopération de tous les acteurs et parties prenantes pour la mise en œuvre réussie de ce plan. C'est ensemble que nous construirons une commande publique moderne, inclusive et durable au service du progrès de notre grande nation./.

**Mme BAMBA Massanfi épouse DIOMANDE**

## Bénéficiant d'une croissance économique soutenue, la Côte d'Ivoire dispose d'une commande publique dynamique qui favorise le développement des PME et leur ouvre de nouvelles opportunités.

La Côte d'Ivoire continue d'affirmer sa position de locomotive économique de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), avec une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel estimée à 6,5 % en 2023, contre 6,2 % en 2022, et à 6 % en 2024. Ce dynamisme, bien supérieur à la moyenne subsaharienne de 3,2 %, repose sur une économie diversifiée où le secteur tertiaire domine (61,6 % du PIB en 2024), suivi des secteurs secondaire (23,7 %) et primaire (14,8 %), tirés par l'agriculture (cacao et anacarde en tête), l'industrie extractive, le BTP et les services.

Évolution du taux de croissance du PIB en Côte d'Ivoire et en Afrique subsaharienne



Source : Données Banque Mondiale

Le PIB nominal s'élève à 86,54 milliards de dollars américains en 2024, reflétant une résilience face aux chocs mondiaux comme la baisse de la production de cacao (-22,7 % en 2023) et les tensions inflationnistes.

Dans ce cadre, les investissements publics constituent un levier essentiel de transformation structurelle, alignés sur le Plan National de Développement (PND 2021-2025) qui mobilise 59 000 milliards de FCFA pour accélérer l'industrialisation, le développement des infrastructures et l'inclusion sociale.

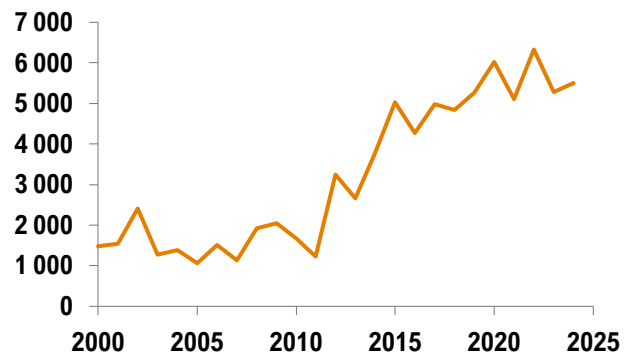
Les marchés publics représentent un pilier stratégique de l'économie ivoirienne, canalisant des ressources massives vers les secteurs productifs et contribuant directement à la croissance inclusive.

En 2024, le montant des marchés approuvés atteint 1 403 milliards de FCFA, soit une hausse spectaculaire de 27,3 % par rapport aux 1 102 milliards de FCFA enregistrés en 2023, tandis que leur nombre progresse de 4,2 % à 5 510 contre 5 288 l'année précédente.

Ces flux financiers, qui représentent environ 1,6 % du PIB en 2024, soutiennent prioritairement les infrastructures routières (878,6 milliards de FCFA prévus dans le budget pluriannuel 2024-2026), l'industrialisation (569,6 milliards de FCFA) et la promotion des PME (11,2 milliards de FCFA), favorisant ainsi la création d'emplois et la réduction de la pauvreté (37,5 % en 2021).

Historiquement, depuis 2000, les marchés publics ont connu une expansion continue, passant de volumes modestes à des niveaux records, démontrant leur rôle comme vecteur de développement durable et de diversification économique, en ligne avec les directives de l'UEMOA sur la transparence et l'efficacité.

Nombre total de marchés approuvés



Source : Statistiques DGMP

## L'État de Côte d'Ivoire, à travers ses orientations stratégiques, réaffirme sa volonté de renforcer la bonne gouvernance afin d'améliorer la performance de l'action publique.

L'ARCOP s'inscrit pleinement dans les priorités du Plan National de Développement 2026–2030 en matière de bonne gouvernance, en jouant un rôle clé dans la transparence, la lutte contre la corruption et l'efficacité de la dépense publique grâce à ses missions de régulation de la commande publique.

Le Plan National de Développement (PND) 2026–2030 consacre un volet important à la promotion de l'investissement privé et des champions nationaux, à la réduction de

l'informalité ainsi que la promotion de la bonne gouvernance, considérés comme des leviers transversaux de performance de l'action publique.

Le rôle de l'ARCOP dans l'encadrement des procédures de passation des marchés, la gestion des recours, l'organisation d'audits indépendants en fait un acteur pivot dans la consolidation de l'intégrité des processus d'achat public.

### Le PND 2026-2030 est bâti sur différents piliers :

Pilier 1 : Paix, sécurité stabilité durables

Pilier 2 : Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeur agricoles

Pilier 3 : Promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et réduction de l'informalité

Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents

Pilier 5 : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire

Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État

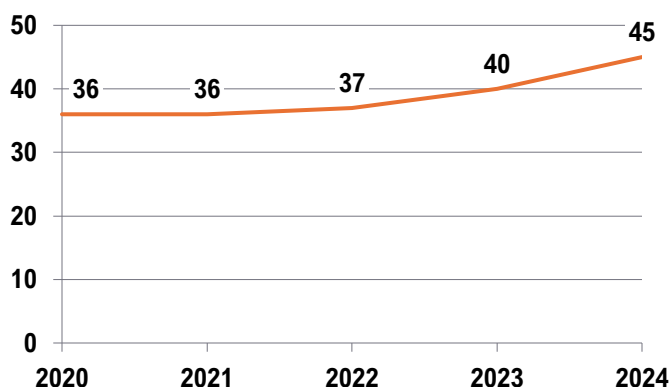
Dans ce contexte, l'ARCOP s'inscrit dans un environnement institutionnel qui accorde une place stratégique à la régulation indépendante. En tant qu'autorité administrative indépendante chargée de la régulation de la commande publique, elle constitue un instrument de mise en œuvre des ambitions du PND en matière de promotion de l'investissement privé et de bonne gouvernance.

## En renforçant sa bonne gouvernance, la Côte d'Ivoire affirme sa détermination à lutter contre la corruption.

### La Côte d'Ivoire enregistre une progression positive de neuf points sur l'Indice de Perception de la Corruption (IPC).

L'IPC est le classement mondial de la corruption le plus utilisé au monde. Il évalue la perception de la corruption dans le secteur public de chaque pays, selon les experts et les professionnels du secteur.

Évolution de l'indice de perception de la corruption de la Côte d'Ivoire entre 2020 et 2024



Source : [transparency.org](https://www.transparency.org)

**Score**  
**45/100**

**Rang**  
**69/180 pays**

**Évolution**  
**+9 places**  
**depuis 2021**

### En 2023, la Côte d'Ivoire se classait déjà 15ème parmi 54 pays africains en matière de lutte contre la corruption.

L'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIG) évalue les performances des pays en matière de gouvernance. Les éléments suivants présentent les indicateurs de la Côte d'Ivoire concernant la lutte contre la corruption.

Indicateurs	Score/100 2023	Classement /54 2023	Évolution 2014-2023
Dispositifs anti-corruption	42,0	14	+18,8
Absence de corruption au sein des institutions d'état	41,1	30	-7,6
Absence de corruption au sein du secteur public	49,9	15	+0,6
Procédures de passation des marchés publics	42,6	16	-23,7
Absence de corruption au sein du secteur privé	68,7	7	+9,9
Perception des citoyens en matière de lutte contre la corruption	49,0	16	-15,2

## L'évaluation MAPS II de l'OCDE souligne que le système ivoirien de passation des marchés publics dispose d'un cadre juridique en ligne avec les normes internationales.

L'évaluation MAPS II (Méthodologie d'évaluation des systèmes nationaux de passation de marchés) de l'OCDE constitue un cadre d'analyse destiné à évaluer l'efficacité et la transparence des systèmes de passation de marchés publics au niveau national. Les résultats de cette évaluation mettent en évidence « un cadre juridique et réglementaire qui transpose les Directives de l'UEMOA et qui est, dans une large mesure, conforme aux normes internationales ». Les initiatives en cours concernant le système d'information doivent encore être renforcées.

A l'issue de cette évaluation, différentes recommandations sont émises à l'attention de l'ARCOP.



### Professionnalisation

- » Adopter un processus d'ajustement des programmes de formation et de renforcement des capacités, basé sur une évaluation périodique des performances des acteurs et du système,
- » Impliquer tous les acteurs (publics, privés et de la société civile) pour la définition des indicateurs, la collecte de l'information et le suivi des performances,
- » Renforcer l'offre de formation aux secteurs privé et de la société civile à travers un partenariat avec ces organisations qui les amène à cofinancer les formations et à disposer d'une autonomie quant à leur programmation et organisation.



### Stratégie opérationnelle

- » Mener des audits techniques indépendants périodiques et s'appuyer sur les recommandations pour sensibiliser les autorités contractantes et renforcer leurs capacités en matière de supervision des acquisitions,
- » Développer un partenariat stratégique avec la société civile qui permette d'encadrer cette dernière et lui assurer un environnement propice à la réalisation d'audits et de contrôles sociaux,
- » Développer un partenariat stratégique avec les associations professionnelles afin de promouvoir l'adoption de codes de conduite internes anti-corruption par leurs membres.

# CHIFFRES CLÉS SUR LES MARCHÉS PUBLICS

Les marchés publics au cours des quatre dernières années.

Nombre de marchés approuvés

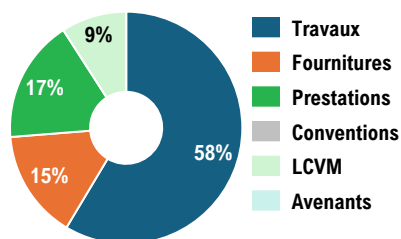
Valeur monétaire des marchés approuvés

Part en valeur par type de marché

2024

5 510

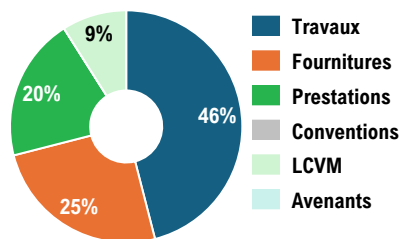
1 403  
Milliards de FCFA



2023

5 288

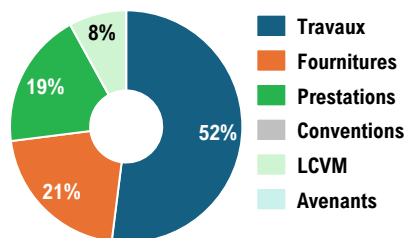
1 102  
Milliards de FCFA



2022

6 330

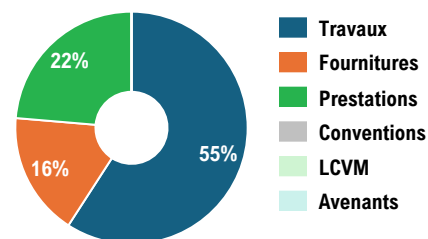
1 169  
Milliards de FCFA



2021

5 107

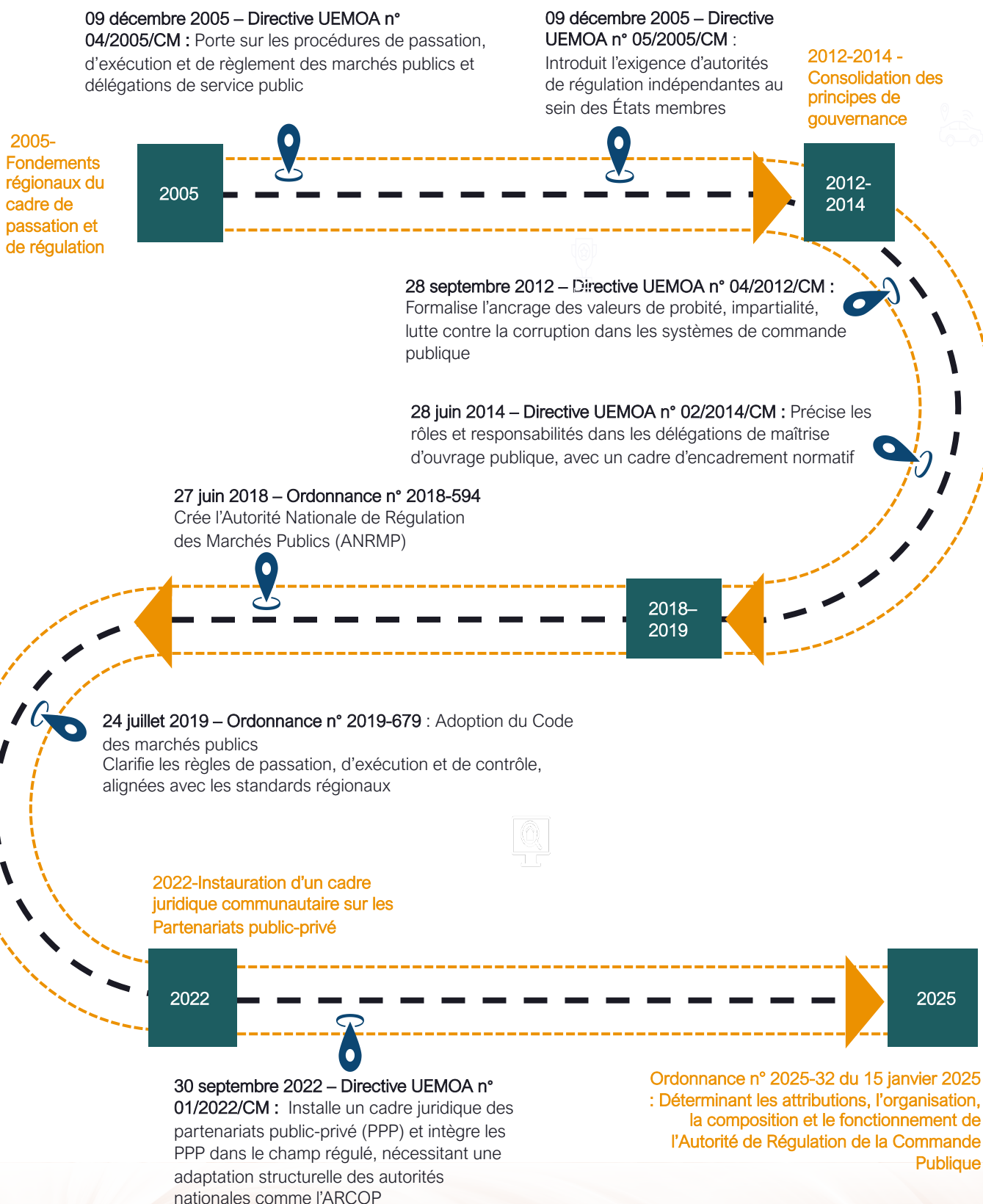
853  
Milliards de FCFA



Source : Site Web DGMP

# PRÉSENTATION DE L'ARCOP

Le domaine de la commande publique a été marqué par des réformes qui ont eu pour conséquences de clarifier le rôle du régulateur.



## Les missions de l'organe de régulation peuvent être structurées sous trois grands axes à savoir: la prévention, la veille et le contrôle

### Missions de prévention

- Définir les politiques et stratégies de formation et d'information des acteurs de la commande publique.
- Formuler des avis et recommandations au Ministre chargé de la Commande Publique pour l'amélioration des politiques et la mise en œuvre des réformes du système.
- Mettre en œuvre des moyens préventifs visant à garantir la transparence et la bonne gouvernance dans la commande publique.
- Créer et animer un cadre d'échanges et d'écoute avec les différents acteurs du système afin de renforcer la redevabilité et la confiance.

### Mission de veille

- Définir, en collaboration avec les structures compétentes (marchés publics et PPP), les orientations pour l'animation et l'alimentation du système d'information de la commande publique, et en assurer la surveillance.
- Veiller à l'application des principes de bonne gouvernance et de transparence dans la passation et l'exécution des marchés publics.
- Analyser les pratiques pour identifier les risques et les besoins d'adaptation.
- Proposer des mesures d'ajustement du dispositif institutionnel et opérationnel.

### Missions de contrôle et suivi

- Réaliser des audits indépendants et suivre la mise en œuvre des recommandations.
- Suivre l'exécution des sanctions pour les irrégularités constatées.
- Régler les différends liés à la passation et au contrôle des marchés publics.
- Suivre l'exécution des décisions de règlement des litiges.
- Prononcer des sanctions contre les acteurs privés en cas de violation de la réglementation.
- Proposer aux autorités compétentes des sanctions à l'encontre des acteurs publics de la commande publique reconnus coupables de manquements à la réglementation.

Les activités de l'ARCOP sont organisées autour de trois types de processus : les processus de management, les processus de réalisation et les processus support

## Processus de management

PM 1

Développer une vision et une stratégie de promotion de la commande publique

PM 2

Manager la qualité, les risques et les performances

PM 3

Manager la communication, les relations publiques et l'écoute client

## Processus de réalisation

PR1

Assurer la gestion des audits indépendants relatifs à la commande publique

PR2

Assurer la gestion des recours et sanctions liés à la commande publique

PR3

Assurer la gestion de la définition des politiques et du renforcement des capacités des acteurs de la commande publique

## Processus support



PS1 : Maîtriser la gestion des ressources humaines et le développement des compétences



PS2 : Maîtriser la gestion du budget, des quitus de non-redevance et le patrimoine



PS3 : Maîtriser la gestion de l'infrastructure numérique et l'archivage



PS4 : Maîtriser la gestion des acquisitions



PS5 : Piloter l'innovation et la transformation numérique

# PANORAMA DES PERFORMANCES PASSES

L'analyse des résultats témoigne d'une montée en puissance sur les activités de régulation.

Processus métiers	Indicateurs de mesure	2023		2024	
		Cible	Réalisation	Cible	Réalisation
Audit	Taux de marchés audités	25%	41%	35%	43%
	Taux de mise en œuvre des recommandations issues des audits	100%	61%	100%	94%
	Taux de réalisation plan triennal de sensibilisation autour de l'importance des synergies dans l'action publique	100%	100%	100%	100%
Définition des politiques et Formation	Taux de réalisation du Plan de Définition des Politiques (PDP)	100%	91%	100%	88%
	Taux de réalisation du plan de renforcement des capacités	100%	100%	100%	100%
	Nombre de cadre de collaboration avec des partenaires clés mis en place	1	1	2	2
	Nombre de rapports généraux de la commande publique rédigés	1	1	1	1
Recours et sanctions	Taux de respect des délais en vigueur	100%	100%	100%	100%
	Taux de décisions remises en cause par le Conseil d'Etat	<3%	0%	<3%	0%

 Réalisation supérieure ou égale à la cible

## Facteurs internes

### Forces

L'ARCOP bénéficie d'un cadre légal et institutionnel renforcé, avec la prise de l'ordonnance N°2025-32 du 15 janvier 2025 déterminant les attributions, l'organisation, la composition et le fonctionnement de l'Autorité.

L'organe de régulation bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle établie auprès des acteurs publics et privés impliqués dans la commande publique.

L'organisation interne de l'ARCOP est structurée, comprenant plusieurs unités organisationnelles, notamment 3 départements, 6 divisions métiers et 7 divisions de support.

Des processus formalisés et des procédures de qualité assurent la conformité et la traçabilité des opérations au sein de l'ARCOP.

Le nombre d'autorités contractantes auditées a presque triplé, passant de 36 en 2021 à 107 en 2023, élargissant ainsi la portée de la régulation.

Les campagnes d'information et de sensibilisation atteignent un taux d'exécution de 100 % dans le plan de travail annuel 2024, renforçant la communication institutionnelle.

L'ARCOP a pleinement pris en main sa mission de formation et a réussi à réaliser toutes les sessions prévues en 2024 pour les acteurs de la commande publique, avec 8 programmes de formation déroulés avec succès.

Les recettes issues de la redevance de régulation financent des activités de soutien, dont environ 20 % sont réinvestis dans la formation et l'appui institutionnel. Un cadre institutionnel et juridique solide offre une base claire et fiable pour l'action et la gouvernance de l'ARCOP.

L'ARCOP bénéficie de ressources humaines engagées, avec une grande majorité du personnel se projetant au sein de l'institution dans les trois prochaines années.

Le modèle économique de l'ARCOP repose sur un mécanisme de financement stable, garantissant la pérennité de ses ressources.

### Faiblesses

Au regard des activités de suivi des décisions émises et publiées par l'ARCOP sur son site, il apparaît qu'au premier semestre 2025, 45 % des décisions rendues par l'ARCOP n'ont pas été exécutées par les acteurs de la commande publique concernés.

La gestion des archives et des dossiers se fait encore de façon manuelle, en raison de l'absence d'un outil de gestion électronique.

L'ARCOP ne dispose pas d'un plan de continuité d'activité, ce qui expose ses opérations à des risques d'interruption en cas d'incident.

Le dispositif de sécurité informatique est insuffisant, car il ne comprend pas de supervision centralisée, ce qui limite la détection rapide des incidents.

La digitalisation est incomplète, avec plusieurs systèmes d'information fonctionnant de manière isolée, ce qui réduit la fluidité des échanges de données.

L'interopérabilité entre les systèmes numériques internes et externes reste insuffisante, ce qui complique les échanges d'informations.

Les points de faiblesse les plus significatifs aux yeux du personnel de l'ARCOP sont l'amélioration du cadre de travail et la définition d'un plan de carrière.

La charge de travail est particulièrement élevée pour les chefs de départements et de divisions, ce qui peut affecter la réactivité et la performance.

Le retard observé dans la publication des audits limite la prise en compte des constats dans la régulation.

## Facteurs externes

### Opportunités

La mise en œuvre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2026-2030 offre un cadre structurant pour moderniser les infrastructures numériques de l'administration publique, favorisant ainsi une meilleure gouvernance et une interopérabilité accrue des services publics.

Les collaborations au niveau national et régional des acteurs de la commande publique offrent des leviers pour renforcer l'impact des actions menées par l'ARCOP. Les partenariats avec des organisations telles que le RACOP et l'UEMOA favorisent le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les acteurs africains de la commande publique.

Les réformes de modernisation de l'administration publique créent un environnement propice à la montée en compétence des agents de l'ARCOP.

L'intégration des systèmes numériques dans la commande publique améliore la fiabilité des données et l'efficacité des services. La Côte d'Ivoire a progressé dans l'Indice de Perception de la Corruption de 9 points depuis 2021.

### Menaces

La principale ressource de l'ARCOP est la redevance dont l'autorité dépend principalement. Ainsi, toute initiative visant à réduire son taux pourrait avoir un impact significatif sur ses revenus.

Les risques de cybersécurité, tels que l'intrusion et la perte de données sensibles, liés à la dématérialisation des processus de passation de marchés, ainsi que l'évolution rapide des environnements technologiques, pourraient perturber la continuité des opérations de l'ARCOP et nuire à sa réputation.

L'absence de gestion électronique des documents expose l'ARCOP à des risques de perte d'informations,

L'absence de supervision de sécurité informatique accroît la vulnérabilité de l'ARCOP face aux menaces cybernétiques, augmentant ainsi les risques en matière de cybersécurité.

## Vision de l'ARCOP 2026 - 2028

**« Consolider la modernisation et l'efficacité de la commande publique, au service de la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire. »**

### Thématiques

Transformation digitale

Coopération institutionnelle

Confiance des parties prenantes

Excellence opérationnelle et bien-être au travail au sein de l'ARCOP

### Axes stratégiques

1

**Poursuivre la transformation digitale du système de la commande publique**

2

**Renforcer la coopération institutionnelle pour une consolidation du respect des principes fondamentaux de la commande publique**

3

**Renforcer la confiance des parties prenantes en la régulation de la commande publique**

4

**Assurer l'excellence opérationnelle et le bien-être au travail au sein de l'ARCOP**

1

## **Poursuivre la transformation digitale du système de la commande publique**

L'ARCOP ambitionne de poursuivre la transformation digitale du système de la commande publique pour garantir une gouvernance efficace et une modernisation des processus. L'institution s'engage à mettre en œuvre le schéma directeur de cette transformation, en opérationnalisant les organes de gouvernance et en déployant un plan d'action structuré. Parallèlement, elle poursuivra la dématérialisation des activités, en finalisant les applicatifs des processus métiers et en renforçant ceux des processus supports. Enfin, l'ARCOP vise à améliorer la résilience et la sécurité de son infrastructure numérique en modernisant ses systèmes d'information en vue d'assurer une gestion optimale et sécurisée de la commande publique.

2

## **Renforcer la coopération institutionnelle pour une consolidation du respect des principes de bonne gouvernance dans la commande publique**

Pour renforcer la coopération institutionnelle et consolider le respect des principes de bonne gouvernance dans la commande publique, il est essentiel de structurer le cadre de collaboration avec les acteurs de l'administration publique et les institutions impliquées. Cela inclut la poursuite de la mise en place de cadres d'échanges opérationnels et dynamiques avec les organes de contrôle et le renforcement des relations avec les partenaires techniques et financiers de l'écosystème de la commande publique.

Parallèlement, il est crucial d'établir des cadres de collaboration avec le secteur privé et la société civile, afin d'impliquer ces acteurs clés, dans le processus de gouvernance et d'assurer une transparence dans les opérations de commande publique.

3

## **Renforcer la confiance des parties prenantes en la régulation de la commande publique**

Renforcer la confiance des parties prenantes en la régulation de la commande publique est essentiel pour garantir une gestion transparente et efficace. Pour cela, il est crucial d'assurer la conformité de la régulation aux normes internationales, notamment avec la préservation de la certification ISO 9001 pour le management de la qualité et l'engagement d'acquérir la certification ISO 37001 pour le système de management anti-corruption.

Parallèlement, il est nécessaire de renforcer la communication institutionnelle et les relations presse de l'ARCOP, afin d'améliorer la visibilité des actions menées et de favoriser un dialogue constructif avec les parties prenantes.

4

## **Assurer l'excellence opérationnelle et le bien-être au travail au sein de l'ARCOP**

Assurer l'excellence opérationnelle et le bien-être au travail au sein de l'ARCOP est une priorité essentielle. Pour cela, il est nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités des employés de façon continue et la définition des politiques dans le domaine de la commande publique (marchés publics et contrats partenariats public-privé (PPP) accompagnée par la formation des acteurs sur les règles et les procédures.

De plus, le dispositif d'audit indépendant sera renforcé, tout en assurant le suivi des recommandations.

Enfin, des initiatives seront lancées pour améliorer le cadre de travail au sein de l'ARCOP.

L'ambition stratégique de l'ARCOP est déclinée en plan d'action stratégique composé ainsi:



# PRÉSENTATION DES AXES ET INITIATIVES

*Vision : « Consolider la modernisation et l'efficacité de la commande publique, au service de la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire »*

## **Axe 1**

### **Poursuivre la transformation digitale du système de la commande publique**

- 1.1 Démarrer la mise en œuvre du schéma directeur de la transformation digitale du système de la commande publique
- 1.2 Poursuivre la dématérialisation des activités de l'ARCOP
- 1.3 Renforcer la résilience, la sécurité et la modernisation de l'infrastructure numérique de l'ARCOP

## **Axe 2**

### **Renforcer la coopération institutionnelle pour une consolidation du respect des principes de bonne gouvernance dans la commande publique**

- 2.1 Renforcer la coopération avec les acteurs de l'administration publique et institutionnels participant à la consolidation de la bonne gouvernance
- 2.2 Renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile participant à la consolidation de la bonne gouvernance

## **Axe 3**

### **Renforcer la confiance des parties prenantes en la régulation de la commande publique**

- 3.1 Assurer la conformité de l'ARCOP aux normes internationales dans le domaine de la bonne gouvernance
- 3.2 Renforcer la communication institutionnelle et les relations presse de l'ARCOP

## **Axe 4**

### **Assurer l'excellence opérationnelle et le bien-être au travail au sein de l'ARCOP**

- 4.1 Assurer le renforcement des capacités et de définition des politiques
- 4.2 Renforcer le dispositif d'audit indépendant
- 4.3 Lancer des initiatives en faveur du bien-être au travail au sein de l'ARCOP

## Axe 1

### Poursuivre la transformation digitale du système de la commande publique

	Initiatives		Objectifs
1.1	Démarrer la mise en œuvre du schéma directeur de la transformation digitale du système de la commande publique	1.1.1	Opérationnaliser les organes de gouvernance du schéma directeur
		1.1.2	Déployer le plan de mise en œuvre du schéma directeur
1.2	Poursuivre la dématérialisation des activités de l'ARCOP	1.2.1	Finaliser la dématérialisation des processus métiers
		1.2.2	Renforcer la dématérialisation des processus supports et de management identifiés
1.3	Renforcer la résilience, la sécurité et la modernisation de l'infrastructure numérique de l'ARCOP	1.3.1	Renforcer la résilience et la sécurité des Systèmes d'Informations
		1.3.2	Moderniser l'infrastructure numérique

## Axe 2

**Renforcer la coopération institutionnelle pour une consolidation du respect des principes de bonne gouvernance dans la commande publique**

### Initiatives

### Objectifs

2.1

**Renforcer la coopération avec les acteurs de l'administration publique et institutionnels participant à la consolidation de la bonne gouvernance**

2.1.1

Poursuivre la collaboration avec les organes de contrôle

2.1.2

Renforcer les relations avec des acteurs publics et les Partenaires Techniques et Financiers de l'écosystème de la commande publique

2.2

**Renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile participant à la consolidation de la bonne gouvernance**

2.2.1

Mettre en place des cadres de collaboration avec des acteurs du secteur privé

2.2.2

Mettre en place un cadre de collaboration avec des acteurs de la société civile

## Axe 3

### Renforcer la confiance des parties prenantes en la régulation de la commande publique

#### Initiatives

#### Objectifs

3.1

Assurer la conformité de l'ARCOP aux normes internationales dans le domaine de la bonne gouvernance

3.1.1

Conserver la certification ISO 9001 (Management de la qualité)

3.1.2

Acquérir la certification ISO 37001 (Système de management anti-corruption - SMAC)

3.2

Renforcer la communication institutionnelle et les relations presse de l'ARCOP

3.2.1

Renforcer la communication institutionnelle

3.2.2

Renforcer les relations avec la presse

## Axe 4

Assurer l'excellence opérationnelle et le bien-être au travail au sein de l'ARCOP

### Initiatives

### Objectifs

4.1	Assurer le renforcement des capacités et de définition des politiques	4.1.1	Exécuter le plan de renforcement des capacités dans le domaine des marchés publics
		4.1.2	Exécuter le plan de définition des politiques dans le domaine des marchés publics
		4.1.3	Déployer les missions de définition des politiques et formation en PPP
4.2	Renforcer le dispositif d'audit indépendant	4.2.1	Auditer au moins 1/3 des marchés passés
		4.2.2	Internaliser au moins 2% de l'échantillon d'audit des marchés passés
		4.2.3	Auditer au moins 1/4 du portefeuille des projets PPP
		4.2.4	Assurer 100% des activités de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des audits et des décisions
4.3	Lancer des initiatives en faveur du bien-être au travail au sein de l'ARCOP	4.3.1	Améliorer le cadre de travail au sein de l'ARCOP et exécuter le plan d'opportunité d'évolution professionnelle

# NOTRE CHAMP DE **COMPETENCES**



*Agir ensemble pour la transparence et l'équité dans la commande publique*

# SAISIR L'ARCOP DENONCEZ

**UNE VIOLATION DE  
LA RÉGLEMENTATION  
DANS LE DOMAINE DE  
LA COMMANDE PUBLIQUE**

**NUMÉRO  
VERT**

**800 00 100**

**GRATUIT ET ANONYME**

*Agir ensemble pour la transparence et l'équité dans la commande publique*



---

AUTORITÉ DE RÉGULATION  
DE LA COMMANDE PUBLIQUE